

## BULLETIN OFFICIEL

DE LA

## BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois... 0 80  
Un an... 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

## SOMMAIRE

Convocations. — Permanence. — 6<sup>e</sup> Congrès corporatif.**Partie Officielle.** — Comité général. — Commission exécutive. — Commission du Congrès. — Commission de propagande. — Commission du *Bulletin*.**Partie non Officielle.** — La chose difficile. — Le Congrès de Nantes et les corps élus. — Le travail dans les prisons. — Aux inconscients. — Aux ouvrières. — Mai. — Le 1<sup>er</sup> Mai à Nantes, à Paris. — Un défenseur de la « Bonne Cause. » — A Trignac.

## AVIS

La Commission spéciale étudiant actuellement les diverses modifications à apporter aux règlements, prévient les Syndicats qui auraient des observations à lui présenter, de les lui faire parvenir avant le 20 mai prochain.

Passé ce délai, il ne pourra plus en être tenu compte.

## CONVOICATIONS

Comité général. — Le mardi 15 mai, à 8 heures du soir.

Commission exécutive. — Les mardis 22 mai et 12 juin, à 8 heures du soir.

Comité de Vigilance. — Le mardi 5 juin, à 8 heures du soir.

## PERMANENCE

DU 21 MAI AU 20 JUIN

De 8 heures à 10 heures du soir.

21 Mai Bisséré.	6 Juin Malville.
22 — Blanchard.	7 — Meslain.
23 — Boueffard.	8 — Paon.
24 — Bouteiller.	9 — Radier.
25 — Bras.	11 — Rambaud.
26 — Brault.	12 — Riot.
28 — Charrier.	13 — Riou.
29 — Chaussepied.	14 — Auffray.
30 — Dudot.	15 — Bisséré.
31 — Guillet.	16 — Blanchard.
1 <sup>er</sup> Juin Guinet.	18 — Boueffard.
2 — Juguet.	19 — Bouteiller.
4 — Lagarde.	20 — Bras.
5 — Letessier.	

Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour le Comité Général de Mardi prochain 15 Mai.

6<sup>e</sup> CONGRÈS CORPORATIF

## Perplexité, Conflit ou Malentendu

Aux Camarades Delcluze, de Calais; Lavigne, de Bordeaux; Montagard et Coulet, de Marseille.

A l'exemple des exploiters du peuple qui ne vivent que de politique et de polémique, nous, travailleurs, nous avons le devoir d'opposer un exemple contraire, c'est-à-dire, faire taire toutes questions de personnalités et d'écoles à quelques fractions qu'elles appartiennent.

Malheureusement, il n'en est pas encore ainsi. Nous ne voulons pas ici combattre certaines personnalités qui nous accusent de vouloir jeter la désunion dans le parti de la classe ouvrière. Nous ne voulons pas non plus nous défendre. Nous laissons l'avenir seul juge de notre conduite.

Néanmoins, nous devons répondre aux attaques qui nous sont adressées par quelques membres influents de la *Fédération nationale des Syndicats et Groupes corporatifs de France*.Dans le *Réveil Ouvrier*, organe de la section Calaisienne, nous lisons sous la signature du camarade Delcluze à la date du 31 mars :Le 6<sup>e</sup> Congrès corporatif

Au Congrès de Calais, les délégués de Marseille et de Nantes avaient mandat de solliciter le siège du Congrès suivant dans leur ville respective; ils firent chacun de leur côté avec insistance.

Les organisations nantaises n'étant pas fédérées à cette époque, pouvaient ne pas présenter les garanties d'organisation et de succès que celles de Marseille offraient, elles qui étaient fédérées.

C'est Marseille qui fut choisie; mais un engagement moral fut pris, celui-ci: après Marseille ce serait Nantes. A la condition cependant que Nantes régulariserait sa situation au point de vue fédératif. Ce qui se fit d'ailleurs ultérieurement.

Il est dur pour nous de venir ici réfuter

les écrits d'un militant que nous avons toujours reconnu comme sincère et entièrement dévoué à la classe des travailleurs, et c'est pourquoi nous nous contenterons de lui mettre sous les yeux ainsi qu'à tous les Syndicats de France la lettre suivante qui nous est adressée par le citoyen Paon, délégué de l'Union des Chambres syndicales ouvrières de Nantes au Congrès de Calais 1890, et membre de la Commission d'organisation du Congrès.

Nantes, le 4 mai 1894.

CAMARADES,

Ce n'est certainement pas sans être étonné que j'ai lu, dans le *Réveil ouvrier de Calais*, l'article de notre ami Delcluze au sujet du sixième Congrès corporatif. Comme délégué de Nantes au Congrès de Calais, je tiens à rectifier les erreurs contenues dans cet article.

Delcluze dit que: « Au Congrès de Calais, les délégués de Marseille et de Nantes avaient le mandat de solliciter le siège du Congrès suivant dans leur ville respective; ils le firent chacun de leur côté avec insistance. »

Jusqu'à-là, rien de plus vrai, mais où Delcluze s'écarte de la vérité, c'est en ajoutant que: « Les organisations ouvrières Nantaises n'étant pas fédérées à cette époque, pouvaient ne pas présenter les garanties d'organisation et de succès que celles de Marseille offraient, elles qui étaient fédérées. »

C'est tout le contraire de ce qui existait; les Syndicats de Marseille, à l'époque du Congrès de Calais, pouvaient être fédérés entre eux, mais ils n'étaient point adhérents à la Fédération nationale des Chambres syndicales et Groupes corporatifs ouvriers de France, alors que l'Union syndicale de Nantes, qui comptait quatorze Syndicats, avait adhéré depuis plusieurs années déjà à la Fédération, et avait participé d'une façon très active à tous les Congrès organisés par elle, et si Marseille fut choisie comme siège du 5<sup>e</sup> Congrès, c'était afin d'amener les Syndicats Marseillais à la Fédération; et cela est tellement vrai, que le Congrès de Calais décida la tenue du cinquième Congrès des Chambres Syndicales ouvrières à Marseille, à la condition expresse que les Syndicats ouvriers organisés de cette ville aient adhéré à la Fédération nationale au moins trois mois avant l'ouverture du Congrès, sinon le Congrès aurait lieu à Nantes. Voilà la vérité, et si la mémoire fait défaut à l'ami Delcluze, il peut faire appel à celle des camarades de Marseille qui étaient délégués au Congrès de Calais.

C. PAON.

Délégué de l'Union des Chambres ouvrières de Nantes au Congrès de Calais, 1890.

Aux attaques de Delcluze nous nous con-

tenterons de la réponse de notre délégué à Calais.

Dans *l'Ouvrier syndiqué* de Marseille nous voyons les lignes suivantes :

« Nous ne comprenons pas bien le rôle que joue la Commission d'organisation du 6<sup>e</sup> Congrès qui doit se tenir à Nantes dans le courant de cette année,

« Elle devrait, ce nous semble, si elle avait tant soit peu d'amour-propre, ne pas sortir de son rôle et ne pas s'affubler des prérogatives qu'elle ne peut avoir.

.....  
« C'est clair, c'est précis.

« Ils nous souvient très bien de la réponse du citoyen Colombe qui accepta au nom de ses mandataires la mission de l'organiser. »

.....  
Ensuite une charge à fond de train contre la Fédération des Bourses, ce qui n'est guère logique quand on déclare plus loin : « Nous défendons plus que jamais les Fédérations. Nous faisons appel aux 600 organisations qui étaient représentées au Congrès de Marseille; aucune, nous en sommes persuadés, ne voudra se déjuger, et toutes dans un élan de franchise et de loyauté n'adopteront qu'un seul Congrès; celui des Syndicats et Groupes Corporatifs. »

Dans la *Question sociale* du 15 avril qui a été envoyée en grand nombre dans les Syndicats, le citoyen Raymond Lavigne discute les attributions des Bourses du Travail. C'est certainement son droit comme écrivain; mais comme ex-secrétaire du Conseil national de la Fédération des Syndicats, il devait à notre point de vue laisser toute latitude aux représentants des organisations ouvrières réunies en *Parlement des Travailleurs*, puisqu'aujourd'hui c'est la seule chose que nous puissions faire, et c'est ce que nous désirons à Nantes.

Il nous accuse de vouloir fusionner les deux Fédérations dans une seule, tandis que nous ne demandons que l'élaboration d'un règlement général pour l'organisation des Congrès.

Nous citons textuellement :

Les syndicats nantais avaient incontestablement le droit d'accepter la double mission d'organiser ces deux Congrès, s'ils s'en sentaient la force et s'ils en avaient les moyens **Mais ce qu'ils n'avaient nullement le droit de faire**, — et ce qu'ils cherchent à faire cependant — c'était de n'organiser qu'un seul Congrès en fusionnant, de leur seule autorité, deux fédérations nationales absolument distinctes et entre lesquelles il est impossible de faire une confusion quelconque, tant pour leurs origines que pour leur constitution, leur objet et leurs attributions.

Il cite les statuts de la Fédération nationale des Syndicats, art. 22 : La « date, la durée, ainsi que l'ordre du jour du Congrès, seront fixés par le Conseil local où devra se tenir le Congrès, après entente avec le Conseil national. »

Lavigne nous reproche surtout notre projet d'ordre du jour qui est à l'étude. Nous lui déclarons que nous n'avons jamais pensé à le rendre définitif sans consulter et le Conseil national de Fédération des Syndicats et le Comité fédéral de la Fédération des Bourses du Travail. Il nous accuse de véritable et

odieuse trahison, à moins de reconnaître que nous soyons des inconscients.

Il repousse avec énergie, nous devons le reconnaître, l'union de toutes les forces prolétariennes réclamées par tous et, comme il l'appelle lui-même, *Le Bouquet*: Organisation de la grève générale, a été mainte fois repoussée par les Congrès de la Fédération des Syndicats; tout le monde sait cela.

Allons ! notre ami Lavigne est plus bourgeois que les bourgeois. On voit qu'il n'était pas au Congrès de Marseille où le principe de la Grève générale fut adopté à l'unanimité.

Il critique également la nomination d'une « Commission nationale », appuyée d'un (?) pour soumettre aux Assemblées compétentes les desiderata formulés par le Congrès de Nantes en 1894.

Ceci est discutable.

Mais, camarade, qu'allaient donc faire les délégués de la Fédération nationale des syndicats, le 1<sup>er</sup> mai dernier, avec le citoyen Roussel en tête, à Chambre des Députés en portant les cahiers de revendications du Proletariat. Nous avons toujours cet avantage de ne pas les avoir critiqués.

Nous pensons que ce qui était bon en 1894, peut être bon en 1895, à moins que le Congrès en décide autrement.

Lavigne nous accuse également de subir l'influence des Parisiens. Les Bretons ne subissent l'influence de personne, et nous engageons notre ami à ne pas subir celles de quelques personnalités politiques qui n'ont qu'un principe bien connu : « Hors de notre église, pas de salut. »

.....  
Nous ne voulons pas revenir sur ce que nous avons dit maintes et maintes fois; mais pourtant à ces attaques nous devons répondre. Il faut que l'on connaisse bien la tâche qui incombe à la Commission d'organisation. Le Congrès de Marseille nous a confié un mandat que nous avons accepté, 600 organisations étaient représentées.

Nous avons protesté contre la proposition Nanquette d'organiser un Congrès à Paris puisque toutes les organisations ouvrières devaient être représentées au Congrès international de Zurich. Ce Congrès eut lieu malgré nous, et pourtant il sut reconnaître que l'on ne pouvait plus longtemps éparpiller les forces du prolétariat organisé. Les 1,013 syndicats représentés décidèrent à l'unanimité qu'il ne devait y avoir à Nantes en 1894 qu'un seul et unique Congrès.

Allons, Messieurs les Pontifes, allez vous considérer comme une quantité négligeable ce millier d'organisations qui étaient représentées à Paris. Si oui, nous laisserons les travailleurs français seuls juges de votre conduite et malgré les embûches que vous nous tendrez, nous poursuivrons notre but : L'Union de tous les producteurs sans distinction d'opinion marchant à l'affranchissement de leur classe.

Vous avez tenté d'organiser un second Congrès à Saint-Nazaire. Nos camarades ont vu percer le bout de l'oreille et vous ont remercié de votre... délicate attention.

Rappelez-vous qu'il n'y a pas qu'à Saint-Nazaire qu'il y a des honnêtes gens : ils sont répandus dans toute la France.

LA COMMISSION D'ORGANISATION

Voici, d'autre part, la déclaration de la Fédération des Bourses du Travail de France :

Aux Syndicats, aux Fédérations et aux Bourses du Travail,

Pour des motifs que nous ne pouvons comprendre, on cherche à tromper les organisations syndicales en leur disant que la Fédération des Bourses organise concurremment deux Congrès.

Voici la vérité :

Le Congrès des Bourses du Travail, qui a tenu ses assises à Toulouse, les 12, 13, 14 et 15 février 1893, a pris deux résolutions :

1<sup>o</sup> Que « le 3<sup>e</sup> Congrès des Bourses du Travail se tiendra à Lyon en juin 1894. »

Le comité fédéral, d'accord avec la Bourse de Lyon, vient de fixer au 25 juin prochain, l'ouverture de ce Congrès; toutes les Bourses du Travail y sont invitées.

2<sup>o</sup> Que « le Secrétariat national du Travail organisera, avec la Fédération des Bourses, un Congrès exclusivement corporatif, à Paris, en juillet 1893. »

Ce Congrès, où plus de 1,000 Syndicats étaient représentés, ratifia à l'unanimité, la résolution du Congrès de Marseille, désignant la ville de Nantes.

Le Congrès de Paris émet le vœu que Nantes organise, en 1894, un vaste et unique Congrès national de tous les Syndicats ouvriers de France.

Le Comité fédéral des Bourses, qui en avait reçu le mandat, se mit en rapport avec la Fédération nationale des Syndicats de France et la Bourse du Travail de Nantes, chargées, par les Congrès de Marseille et de Paris, d'organiser le Congrès. Seule, la Bourse de Nantes a compris que pour faire l'« Union » de toutes les forces ouvrières, un Congrès unique était absolument nécessaire.

La Bourse du Travail de Nantes, pour qu'on ne puisse rien lui reprocher, a cru nécessaire de consulter les Syndicats sur la tenue d'un ou plusieurs Congrès. Nous sommes heureux de constater que la grande majorité s'est prononcée pour un seul Congrès.

Voilà en quoi consiste l'immixtion de la Fédération des Bourses dans l'organisation du Congrès de Nantes.

Aux organisations syndicales de juger si elle a manqué à son devoir.

Pour et par ordre, R. CORDIER.

.....  
Le Congrès des mineurs a désigné M. Basly, président de la Fédération des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, pour représenter cette importante organisation au Congrès de Nantes 1894.

## PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 17 avril 1894

Président : Legoyat.

Assesseurs : Malville, Meunier.

Sont présents : Blanchard des ajusteurs, Charrier, Texier, Garnier, Harel, Boishardy, Desomme, Bély, Paon, Monnusson, Rueland, Ribrac, Godron, Lemoulec, Le-

goyat, Plantard, Malville, Richard, Riot, Rambaud, Le Biboul, Lollin, Geullet, Châle, Chénoin, Lagarde, Lamandé, Vallée, Juguet, Guinet, citoyenne Legouarne, citoyenne Crosnier, Dudot, Cathelineau, Riou, Chevê, Brasseur.

Excusés : Tulève, Templé, Niel, Richard des modeleurs, Renaud, Braud.

Lettre du citoyen Braun acceptant le mandat que lui propose la Bourse du Travail de Nantes pour la représenter au Comité fédéral des Bourses et indiquant qu'il mettra de côté toute idée personnelle (Adopté).

Le secrétaire général donne avis au comité général que les citoyens Dupré, Lambert et Garnier, membres de la commission du Congrès, sont à remplacer.

Le Biboul. — Ceux qui ont été nommés au Congrès avaient promis de ne pas faillir à leur mandat, ce qui n'arrive pas.

Colombe. — Il faut que ceux qui vont être nommés remplissent sérieusement leur mandat, car il faut bien se pénétrer de ceci : c'est que la commission du Congrès est étroitement liée avec les intérêts des travailleurs.

Juguet. — Je crois que, pour remplacer ces trois délégués, il n'y aurait qu'à prendre ceux qui, à la formation de la commission du Congrès, n'ont pas été élus.

Après une courte discussion, les citoyens Cadieu, Blanchard, des ajusteurs, et la citoyenne Crosnier, mis aux voix, sont élus à mains levées.

Lettre des ajusteurs, au sujet du Congrès de Zurich.

Lettre des mouleurs demandant à la Bourse du Travail d'organiser une conférence au bénéfice des grévistes de Trignac.

Vallée. — Pour faire une conférence ayant une certaine portée, il faut un orateur député ouvrier.

Chevê. — L'on peut très bien faire la conférence en prenant quelques-uns de nos camarades comme conférenciers.

Paon. — Le Comité socialiste s'occupe activement de faire une conférence pour vendredi.

Juguet. — Les mouleurs demandent à faire organiser une conférence. Je crois que, vu la conduite qu'à tenu un de leurs délégués, à la dernière séance, le comité général s'y refusera.

Vallée. — Il ne faut pas cependant que, pour une question personnelle, on laisse de côté les camarades grévistes de Trignac.

Le Biboul. — On discute toujours, mais l'on n'avance à rien. Il serait préférable de dire moins et de faire plus de besogne ; on devrait passer outre, puisque d'un côté comme de l'autre il y aura conférence.

Colombe. — Il ne faut pas compter sur le théâtre de la Renaissance pour faire la conférence, car M. le maire l'a refusé *dans l'intérêt des ouvriers*, ce que je puis affirmer, ayant ses lettres dans ma poche.

Chevê. — Il faut écrire aux mouleurs que l'on s'occupe de faire une conférence pour vendredi, afin de les satisfaire.

Le Biboul. — Puisque l'on est certain d'avoir une conférence, je demande que l'on passe à l'ordre du jour.

Blanchard. — A mon avis, on discute beaucoup trop, et je crois que nous, ouvriers, nous pouvons très bien prendre la

parole dans une conférence pour défendre notre cause.

Paon. — Si la conférence que le Comité socialiste organise n'a pas lieu, la Bourse du Travail en prendra l'initiative.

Après cette discussion, la lettre des mouleurs est prise en considération.

Paon présente la proposition suivante : « La conférence organisée par la Bourse du Travail se fera hors de ladite Bourse. » — Adopté.

Lecture du rapport du citoyen Malville, de la commission exécutive, concernant les sommes accordées aux grévistes. — Adopté.

Boishardy, au nom de la commission de contrôle, déclare que le rapport n'a pu être établi, deux membres seulement assistant à la réunion.

Riou fait la proposition suivante : « Je demande qu'au 1<sup>er</sup> mai les employés de la Bourse aient congé. » — Adopté à l'unanimité moins le citoyen Juguet, des tabacs.

La séance est levée à 11 h. 1/2.  
*Le Secrétaire de séance, BLANCHARD.*

#### COMMISSION EXÉCUTIVE

Président : Rambaud.  
Absents : Bisséré, Bras, Brault, Letesier, Aufray, Boueffard, Bouteiller, Guillet, Meslain, Radier, Charrier.

Excusé : Guiguet.  
Lecture de la correspondance.

Lettre de la Bourse d'Angers envoyant le règlement de la Caisse de secours pour les ouvriers de passage.

Le citoyen Chevê propose de nommer une commission pour étudier ce règlement, qui, selon lui, a une très grande importance. Après vote, les citoyens Paon, Blanchard et Dudot sont nommés pour cette commission.

Lettre du Syndicat des scieurs mécaniques faisant connaître qu'il se retire de la caisse de résistance.

Lettre du Syndicat des couvreurs demandant une salle pour tous les 4<sup>es</sup> dimanche des mois, de 8 heures à 11 heures du matin, ou sinon qu'ils se verraient obligés de quitter la Bourse.

Après étude du règlement, qui ne porte que de 8 à 10 heures, pour pouvoir permettre de faire deux réunions le matin, la commission exécutive ordonne au citoyen Colombe de leur écrire, leur démontrant que l'on ne peut leur accorder la salle que de 8 heures à 10 heures, tous les quatrièmes dimanches du mois.

Lecture d'une lettre de la commission du *Journal du 1<sup>er</sup> Mai*, demandant de bien vouloir faire part aux groupes qu'elle tient à leur disposition un numéro unique pour le 1<sup>er</sup> mai, dans le but de faciliter la propagande.

Après discussion, le citoyen Chevê propose, avec le citoyen Riou, d'en demander 250. Adopté.

Le citoyen Malville demande au citoyen Colombe qu'il fasse son possible pour avoir ce journal samedi, car dimanche, ayant plusieurs grandes réunions, l'on pourrait en vendre beaucoup.

Lettre du syndicat des layetiers et malletiers, demandant des secours.

Ordre est donné au citoyen Colombe de

leur écrire, leur faisant connaître que nous avons les camarades de Trignac à soutenir.

Lecture d'une lettre envoyée au Comité fédéral lui faisant connaître que le citoyen Braun est nommé notre délégué.

Lettre de Rieul-Cordier, nous apprenant que Roussel est maintenant délégué de Bordeaux et nous engageant à nous faire représenter à Lyon.

Chevê demande à ce que Colombe écrive à M. le Préfet pour lui demander de bien vouloir, au sujet de l'exposition de Lyon, nous donner divers renseignements sur l'argent voté par les Chambres, et que ce soient les syndicats qui nomment les délégués qui seront représentés à l'exposition de Lyon. — Adopté.

Lettre envoyée au procureur de la République sur l'incident causé par l'arrestation de Chevry, placée par la Bourse du Travail.

Le citoyen Colombe nous fournit divers renseignements au sujet de cet incident et fait ressortir le complet dégagement de la responsabilité de la Bourse.

La Commission exécutive approuve la conduite du citoyen Colombe en cette affaire.

Recherchant les moyens pour soutenir notre caisse de secours, les citoyens Chevê et Templé proposent d'organiser un concert et de nommer une sous-commission chargée d'étudier ce projet — Adopté.

Sont nommés : Templé, Paon, Blanchard, Riou, Chaussepied et Malville.

Le citoyen Riou fait la proposition de reviser l'article 35, concernant la commission des finances.

Il lui est répondu qu'une commission est chargée d'étudier toutes demandes semblables qui lui seront faites, qu'il veuille bien s'adresser à elle.

La séance est levée à 10 heures 1/2.  
*Le secrétaire-adjoint, E. TEMPLÉ.*

#### Séance du 8 mai

Président : Paon.  
La séance est ouverte à 8 heures.

Sont présents : Bisséré, Braud, Rambaud, Lagarde, Blanchard des ajusteurs, Charrier, Paon, Malville, Juguet.

Excusés : Templé, Chaussepied.

Lettre du citoyen Quathouis informant le secrétaire général qu'il donne sa démission de délégué à la Bourse du Travail (renvoyée au comité général).

Lettre de la Chambre syndicale des menuisiers en bâtiment, informant le secrétaire général qu'ils ont décidé de maintenir leur adhésion à la Bourse du Travail.

Lettre du maire de Nantes, invitant l'administration de la Bourse du Travail à se conformer strictement à l'article 2 du règlement de la Bourse.

Le citoyen Colombe donne des explications à ce sujet et propose de renvoyer la lettre au Conseil d'administration. (Adopté.)

Lettre du secrétaire général au Syndicat des couvreurs, les informant qu'ils auront à leur disponibilité une salle à la Bourse de 8 heures à 10 heures ou de 10 heures à midi et plus tard s'ils le veulent.

Le citoyen Malville propose une demande de réunion plénière des Syndicats pour rendre compte d'un rapport général des travaux de la Bourse.

La séance est levée à 11 heures.  
*Le secrétaire de séance, BLANCHARD.*

## COMMISSION DU CONGRÈS

*Séance du 14 avril*

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence du citoyen Boishardy.

Présents : Le Biboul, Brasseur, Boishardy, Chevê, Codet, Colombe, Ledunois, Paon, Rambaud, Ribrac, Richard, Templé.

Excusés : Le Palmec, Moreau et Tulève.

Absents : Riou, Bras.

Au début de la séance, le citoyen Colombe prie la Commission de désigner un secrétaire-adjoint afin de le seconder dans le travail, lequel est au-dessus de ses forces et lui prend une grande partie de son temps.

Le citoyen Brasseur est désigné par quelques membres et la Commission le nomme à ce poste.

Les citoyens Garnier, Lambert et Dupré étant absents depuis plus de trois séances, la Commission du Congrès, d'après une décision prise antérieurement, décide de porter leur cas au Comité général, afin de pourvoir à leur remplacement.

Le citoyen Le Biboul est, à cet effet, nommé rapporteur.

Il est donné lecture de diverses correspondances, auxquelles il sera répondu.

Le secrétaire général donne lecture de la lettre qu'il a écrite à Le Palmec, pour l'inviter à revenir sur sa démission.

Plusieurs membres croient qu'il serait préférable d'aller le trouver, afin de le déterminer à revenir parmi nous.

Le citoyen Colombe n'est pas de cet avis. Il serait regrettable, dit-il, d'entrer dans cette voie, car cela peut se reproduire pour de nouveaux membres.

Une commission de trois membres, composée des citoyens Colombe, Richard et Le Biboul se rendra près du citoyen Le Palmec.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre du citoyen R. Cordier, secrétaire de la Fédération des Bourses.

En réponse à cette lettre, le secrétaire général donne lecture du premier article inséré au *Bulletin* d'avril, et portant comme titre : Commission d'organisation du Congrès en 1894.

La commission est d'avis de propager le *Bulletin officiel de la Bourse du Travail*, et de communiquer les notes relatives au Congrès de Nantes à la presse, afin que celle-ci puisse seconder les efforts de la commission.

Il est donné lecture d'un article du citoyen Delcluze, sur le 6<sup>e</sup> Congrès corporatif, publié dans le *Réveil ouvrier*, de Calais, ainsi que d'un article de l'*Ouvrier syndiqué*, organe de la Bourse de Marseille, qui combattent les efforts tentés par le Congrès de Nantes, pour rapprocher les deux Fédérations. Ce dernier article est signé Montagard.

Benezet, ancien membre de la commission du Congrès, est mis en suspicion par l'auteur de cet article.

La commission est d'avis de demander au citoyen Montagard des éclaircissements. Il sera écrit également au citoyen Delcluze pour relever les erreurs signalées dans son article.

Le citoyen Colombe, qui a le nom de tous

les délégués présents au Congrès de Marseille, croit que l'on pourrait, afin de dissiper toute équivoque, leur envoyer notre circulaire à titre consultatif.

Le citoyen Paon dit qu'il vaudrait mieux l'envoyer aux syndicats que représentaient ces délégués.

Plusieurs citoyens font remarquer que tous les syndicats ont reçu notre circulaire.

En conséquence, la proposition Colombe est adoptée.

La séance est levée à 10 heures.

*Séance du 28 avril*

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence du citoyen Ledunois.

Tous les membres sont présents, sauf les citoyens Moreau et Tulève qui sont excusés.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Au reçu d'une lettre émanant du Congrès de Lyon, le secrétaire général a répondu en mettant en demeure le citoyen qui l'a écrite de s'expliquer sur sa teneur.

Envois de Roubaix, pour le Congrès de Nantes, 10 fr. par la Chambre syndicale ouvrière textile, boulevard de Belfort, 71; 20 fr. par les Cantoniers de Paris, boulevard Magenta, 6; 5 fr. par les Replanisseurs de parquet, rue Saint-Martin, 86; 10 fr. par l'Union des Chambres syndicales ouvrières du Var.

La proposition faite par Marseille à Saint-Nazaire d'organiser le Congrès, soulève, parmi les membres de la Commission du Congrès de Nantes, la réprobation générale.

Le citoyen Colombe donne lecture d'une lettre qu'il a envoyée à M. le maire de Nantes, au sujet d'une demande de subvention avec prière d'en donner connaissance au Conseil municipal, et d'une lettre destinée aux conseillers municipaux y relatant l'envoi d'une lettre au maire.

Il croit qu'il faudrait dès maintenant solliciter les conseillers municipaux de nous prêter leur appui et demande qu'une délégation soit désignée à cet effet.

Le Biboul est d'avis de s'adresser à tous les conseillers sans distinction de nuance.

Codet dit que les premiers conseillers à aller voir sont ceux qui faisaient partie de la commission d'organisation de la Bourse du Travail, lesquels ont antérieurement promis leur concours.

Chevê n'est pas partisan des démarches à faire près des conseillers; une lettre est suffisante.

Le Biboul croit qu'il serait bon de se rendre près d'eux, afin de savoir ce qu'ils en pensent.

La proposition d'une commission de cinq membres, chargée d'aller trouver les conseillers municipaux, est mise aux voix. Elle recueille 10 voix pour, contre 4, et 3 abstentions.

Sont nommés : les citoyens Le Biboul, Paon, Ribrac, Colombe et Richard.

Le citoyen Le Palmec, présent à la réunion, déclare que la ligne de conduite qu'il s'était tracée n'étant plus celle de la commission du Congrès, il se voit dans la nécessité de maintenir sa démission.

Une discussion s'engage dans laquelle les

citoyens Colombe, Chevê, Codet, Le Biboul, Le Dunois et Paon prennent la parole.

Le citoyen Colombe donne connaissance de la première question du questionnaire, à laquelle la grande majorité des syndicats consultés répond favorablement.

Mais le citoyen Le Palmec, déclarant son opinion faite, maintient sa démission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

*Séance du samedi 5 mai*

La séance est ouverte à neuf heures.

Président : Paon.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après quelques modifications.

Le secrétaire général donne connaissance à la commission du Congrès, d'après le classement qui en a été fait, des réponses des divers Syndicats qui ont répondu jusqu'ici.

La commission est heureuse de constater que la presque unanimité du grand nombre des Syndicats qui ont répondu à notre questionnaire est favorable aux questions qui y sont traitées.

Chevê demande que la commission d'études examine toutes les questions qui sont soumises par suite des observations.

Le Biboul partage cet avis, car il est de toute importance que la troisième question soit étudiée convenablement; il demande que l'on fasse le plus tôt possible le classement des réponses et que l'on tienne compte des annotations.

Paon est d'avis d'adjoindre quelques membres à cette commission.

Chevê propose, pour l'instant, le camarade Le Biboul comme adjoint à la commission d'études.

Cette proposition est adoptée.

Blanchard est également nommé à la même commission.

Le Biboul croit pouvoir être en mesure de fournir son rapport le premier samedi qui suivra le 1<sup>er</sup> juin, et demande à la commission du Congrès que, passé ce délai, il ne soit plus tenu compte des réponses qui arriveraient après cette date.

Cette proposition est adoptée.

La commission s'ajourne à quinzaine. Elle pourrait être convoquée s'il survenait quelque fait imprévu.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

*Le secrétaire, BRASSEUR.*

## COMMISSION DE PROPAGANDE

*Réunion du 7 avril 1894*

Présents : Ledunois, Colombe, Paon, Tulève, Ribrac.

Excusé : Moreau.

Absent : Templé.

La séance est ouverte à 9 heures.

Communication est faite d'une lettre des manœuvres du bâtiment qui demandent que l'on s'occupe d'eux. Il est décidé que le citoyen Ribrac assistera à leur réunion du 8 courant.

Communication est faite pour grouper les Tailleurs d'habits. Il est décidé de s'en occuper.

Pour les inscrits maritimes, il est décidé de choisir le moment le plus propice, car c'est la marée qui les guide, et le lieu le

plus central, car il faudra plusieurs réunions.

Après échange d'observations auxquelles prennent part tous les délégués, il est décidé de s'occuper spécialement de cette question.

Les citoyens Paon et Ledunois sont désignés.

Colombe est chargé d'écrire au capitaine Dupon, pour avoir tous les renseignements qui concernent la localité.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire : M. TULÈVE.

Séance du 14 avril 1894

Présents : Colombe, Ledunois, Templé, Paon, Ribrac.

Excusés : Moreau, Tulève.

Lecture d'une lettre du syndicat des mouleurs, demandant l'envoi d'un délégué pour leur donner des renseignements sur le fonctionnement de la Bourse et ce qu'elle entend faire à l'avenir.

Templé dit que la lettre n'est pas très explicite et qu'il faudrait savoir exactement ce que demande ce Syndicat.

Ledunois, délégué des mouleurs, dit que c'est à propos du vote du Comité général autorisant le trésorier de la Bourse à emprunter aux différentes caisses en sa possession, afin de servir les appointements des fonctionnaires. Il dit que son syndicat n'approuve pas cette décision.

Ribrac est désigné pour donner des explications à ce Syndicat.

Les manœuvres du bâtiment demandent deux délégués pour le dimanche 22 avril. Les citoyens Ribrac et Templé sont désignés.

Pour la question des tailleurs d'habits, il est décidé de leur faire un appel, comme la Bourse a fait pour les autres syndicats.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

Le secrétaire de séance, M. RIBRAC.

#### COMMISSION DU "BULLETIN"

Réunion du 23 avril

Présents : Codet, Peltier, Chevé.

Excusé : Brasseur.

Absent : Templé.

Le Conseil d'administration est présent, moins Tulève, qui est excusé.

A la suite de l'incident soulevé au Comité général au sujet de la conduite que suit le *Bulletin*, les membres présents décident qu'il y a lieu de se maintenir dans la limite du droit.

La Commission s'engage à le rendre le plus intéressant possible et à faire tous ses efforts pour démontrer aux travailleurs l'intérêt qu'il y a à se syndiquer pour lutter contre le capital.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### LA CHOSE DIFFICILE

Ce titre d'un des plus jolis contes du bon Lafontaine peut servir d'épigraphe au malheureux qui serait tenté d'écrire quelques lignes dans la *Bourse du Travail*.

En effet, comme dit Figaro, pourvu qu'il ne parle « ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de quelque personne qui tienne

à quelque chose » il lui est permis de tout imprimer librement. Avouez que c'est un peu dur et qu'il y a de quoi donner sa plume aux chats. MM. les membres de notre honorable Conseil municipal seraient peut-être, malgré tout le talent que nous leur connaissons, un peu embarrassés à notre place et nous en connaissons plus d'un qui renoncerait à une tâche aussi ingrate.

Mais nous que rien ne saurait faire reculer quand nous nous trouvons le porte-plume en main en face d'un feuillet bien blanc de papier écolier, nous prions nos censeurs de vouloir bien remarquer que nous ne nous occupons pas, en ce moment, des fournitures scolaires — nous allons essayer de nous tirer aussi bien que possible, du cercle vicieux dans lequel on a voulu, méchamment, nous renfermer.

Mais je m'aperçois que j'ai accumulé assez de *nous* dans une seule phrase pour faire le bonheur d'une compagnie entière de l'armée française, car deux *nous* ça fait généralement *nounous*. Allons, bon ! voilà que je parle de l'armée.

Ah ! qu'il est donc difficile de dire quelque chose sans parler de rien. Il est vrai qu'il y a un tas de gens qui parlent de tout sans dire rien. Mais je ne veux pas faire de personnalités, et quand je vous aurai appris que le temps est orageux, que les paysans commencent à se plaindre de l'humidité persistante — il est vrai que s'il ne pleuvait pas, ils crieraient contre la sécheresse ; — qu'on vient de condamner à mort un anarchiste nommé Emile Henry, et que nous aurons bientôt le plaisir ineffable de contempler une comète, dans un coin de l'Univers où nous tournons sans savoir ni pour qui ni pourquoi, je serai à peu près au bout de mon rouleau et vous serez Gros-Jeans comme devant, et vous vous direz que j'aurais mieux fait, comme le diable du malin fabuliste, de renoncer à la Chose Impossible, et vous aurez raison.

Henry MORTON.

### Le Congrès de Nantes

#### ET LES CORPS ÉLUS

La discussion au Conseil général qui a eu pour résultat le rejet de la subvention sollicitée par les syndiqués ouvriers pour l'organisation du Congrès de Nantes, nous a suggéré des réflexions que nous émettons sans cérémonie comme sans parti-pris, étant de ceux qui croient que les épithètes malsonnantes comme les exagérations ne sont pas des arguments sérieux et qu'il est préférable de réfuter logiquement, toutes les fois que l'occasion se présente, les mauvaises raisons que les détracteurs des deniers publics opposent à leur juste répartition.

Si nous voulions critiquer au fond cette répartition les éléments de comparaison ne nous manqueraient pas. Disons seulement, pour ne citer qu'un cas d'actualité, que la commune, le département et l'Etat qui subventionnent largement sous une forme quelconque la Société des courses par exemple (la ville à elle seule alloue 7,000 fr. aux courses et au concours hippique) sous prétexte d'améliorer la race chevaline et obtenir le résultat moins problématique, hélas !

de détruire celle des jockeys, a mauvaise grâce à refuser une faible obole à des gens de bonne foi qui poursuivent l'amélioration du sort de la classe prolétarienne.

Mais pour aujourd'hui nous voulons seulement réfuter le seul argument qui a été fourni et qui a déterminé au Conseil général le rejet de la demande de subvention pour l'organisation du Congrès de Nantes.

Le seul grief sérieux était donc que l'on devait y traiter de la grève générale. Eh ! mais oui, voyons un peu ce qu'il y a de subversif à traiter cette question.

Quant à nous, nous croyons qu'il est toujours bon de prendre le taureau par les cornes et toujours mauvais de se coucher la tête sous l'aile. Or, combattre l'opportunité des grèves dans certain cas, pour ne pas dire dans tous les cas, n'est pas vouloir cacher la plaie pour ne pas ressentir le mal. Expliquons-nous. Ne nous dit-on pas à tout instant, avec quelque raison sans doute, que la concurrence entre capitalistes est la cause de l'avilissement des salaires. Bien ; mais il arriverait fatalement que cet état de choses livré à son libre essor de concurrence abaisserait les salaires à zéro. Si cela ne s'est pas déjà produit, c'est que cette conséquence est contrebalancée pour une autre qui est la grève.

Je sais bien qu'on nous dit que la grève ne profite à personne et qu'elle nuit au travailleur : cela peut paraître vrai, vu superficiellement ; cependant si la concurrence capitaliste doit le conduire à travailler pour ou presque rien, nous ne voyons pas bien ce qu'il a perdu à chômer une partie du temps pour être mieux rétribué.

En définitive, l'homme qui travaille et produit a droit à un salaire rémunérateur. Or, si la concurrence capitaliste est un obstacle et que la grève est un vice, nous prions nos honorables conseillers généraux de vouloir bien trouver un moyen terme (et de nous l'indiquer) qui nous fasse augmenter le faible salaire du producteur et diminuer la rente inexplicable des oisifs.

Le Conseil général seul s'est prononcé jusqu'ici sur la demande de subvention ; mais M. le Maire, qui est en même temps conseiller général, s'étant abstenu de prendre part au vote, il est facile de prévoir l'attitude de l'administration devant le conseil communal, et c'est pourquoi nous livrons ces quelques lignes à la méditation de nos édiles.

H. B.

### Le travail dans les Prisons

Le Syndicat des galochiers a, à la date du 25 avril dernier, adressé à MM. Roch et Sibille, députés de Nantes, la pétition suivante, qu'il nous prie de reproduire :

Messieurs les Députés,

Comptant sur votre impartialité, tant de fois reconnue par les ouvriers nantais, nous avons l'honneur de vous soumettre la situation de la corporation, depuis la création du travail des galoches dans la prison civile de Nantes et de vouloir bien l'exposer à qui de droit.

Il existe, à Nantes, une maison qui, pour soutenir la concurrence, la fait à nos dépens en faisant fabriquer, dans la prison, plus des trois quarts de ses produits et à prix dérisoi-

res. Nos patrons, par suite de cette concurrence, ont été forcés d'abaisser leurs prix de façons, ce qui nous oblige à fournir une longue et pénible journée pour gagner une bien faible somme.

Messieurs les Députés, il serait bon de vous faire remarquer que notre corporation comprend environ quatre-vingts ouvriers et que la prison civile (quartier correctionnel), occupe trente-cinq jeunes détenus à la fabrication des galoches. Nous nous demandons si un quartier correctionnel peut, malgré ses engagements, employer autant d'ouvriers dans le même corps d'état. Il est évident, il est certain même qu'il y a là un abus et qui nous fait un tort considérable. Est-il équitable que ce soit la même industrie qui supporte, à elle seule, cette lourde charge? Nous ne le pensons pas et il serait juste que ce nombre fût réparti dans plusieurs corporations. C'est pourquoi, Messieurs, nous vous serions très reconnaissants de vouloir bien appuyer notre pétition, près du gouvernement, pour qu'une diminution du nombre des détenus employés à la fabrication des galoches à Nantes soit, au plus tôt, accordée et, en outre, qu'à l'expiration du traité avec cette maison, il ne soit pas renouvelé sans faire, au quartier correctionnel de Nantes, l'application du règlement du 13 avril 1882, relatif aux maisons centrales.

Nous avons également l'avantage de joindre à notre pétition un tableau faisant ressortir les prix de façon par douzaine de galoches avant le travail de la prison, et ceux qui nous ont été alloués depuis son existence. Ce tableau, Messieurs, vous donnera plus que nos écrits, une idée de notre pauvre situation.

Recevez, Messieurs les Députés, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de notre respectueuse soumission.

Nous ne pouvons qu'approuver certainement nos camarades les galochiers dans leurs revendications; car, avec les vanniers, ce sont les deux corporations les plus lésées dans le travail des prisons, qui, comme ils le disent très bien, leur porte un si grave préjudice.

Mais ce n'est pas d'un seul syndicat que nous aurions voulu voir émaner cette pétition, mais de tous ceux intéressés à ce genre de travail; — comme cela était entendu — car, en admettant que les galochiers obtiennent satisfaction, comme cela s'est passé pour les vanniers, les prisonniers employés à ce genre de travail en feront un autre; au lieu de léser les galochiers, ce sera le tour d'une autre corporation, et ainsi de suite.

Nous maintenons les réflexions que nous avons faites à ce sujet dans nos deux premiers numéros, c'est-à-dire la suppression complète du travail des villes dans les prisons, remplacé par le travail des champs en formant des colonies agricoles. — C.

## AUX INCONSCIENTS

L'homme était père. Il se promenait sur une de ces rives charmantes du haut de la Loire, allant chercher un tapis de verdure pour s'y arrêter. La nature lui paraissait toute en fête. De tous côtés l'on entendait le gazouillement des oiseaux et le bruit monotone des avirons sur les tolets de petites embarcations emportant de joyeux couples.

Avec un doux regard, plein de paternité, il regardait: sa femme, tenant un panier à la main, dans lequel se trouvait le repas frugal de la famille: un pain, une salade, des

œufs et un litre de vin. Il regardait ses enfants qui jetaient de temps en temps de petits cris aigus en sautant sur l'herbe comme l'auraient fait de petits biquets.

Cet homme était heureux.

Un revirement brutal s'était opéré en lui. Les fatigues de la veille, les soucis du ménage; en un mot, les ennuis continuels de toute la vie avaient pour un instant abandonné les parties organiques réfléchissantes de cette machine humaine. Tout pour lui était bonheur. Ils s'installèrent, le repas fut gai et, la nuit venant, la famille reprit le chemin du logis.

Tout à coup, l'homme fronça les sourcils et, regardant tout droit devant lui, la vie du lendemain lui reparait telle qu'elle était.

Il voyait, dans une apothéose instantanée, la nature qu'il venait d'adorer se dérober à pas de géant pour faire place, oh! camarades! à ceci qui le terrifia. Il vit un hideux bonhomme tout en or, à joues pantelantes, au cou à pleine peau, aux lèvres à gros rebords, au ventre démesuré, en un mot, tout difforme, qui, assis sur un piédestal monté sur un brancard, voulait se faire porter par les peuples qu'il appelait ses esclaves.

Il voyait, ce père, ces cadavres prolétaires qui, crevant sous le poids, étaient encore aiguillonnés par les douleurs aiguës que leur faisaient des hommes habillés tout en noir, avec de petits filets rouges qui ont toujours pour mandat de se mettre entre nous et le capital.

Cet homme inconscient de la veille devint le révolté du lendemain.

Fernand BLANCHARD.

## AUX OUVRIÈRES

Elle est si dure, la vie pour la plupart des ouvrières de l'aiguille, que nous faisons notre devoir en soulevant le voile qui dérobe cette plaie sociale aux regards de la généralité.

Trop de jeunes filles quittent leur province et les quietudes de la maison paternelle pour affronter les terribles hasards de la vie parisienne, qu'elles s'imaginent pleine de jouissances et agréablement partagée entre un travail rémunérateur et toutes les distractions d'un séjour enchanté.

Il est nécessaire de détruire ces illusions, afin d'arrêter une émigration qui aboutit aux pires expériences et aux pires misères.

Certes, quelques-unes arrivent à se créer une position sortable; mais combien succombent à leur périlleuse tentative.

Dans l'agglomération parisienne, le sort de l'ouvrière est le pire. Elle a tout contre elle: l'inégalité du salaire, la faiblesse de son sexe et le creve-cœur de l'idéal brisé. Quand elle peut trouver une place dans un magasin de confection ou autre, pour elle commence un long martyre, même lorsque le succès répond à son héroïsme de militante, même lorsque, grâce à sa gentillesse et à une protection inattendue, elle a pu entrer dans une maison des grands quartiers de la couture et de la mode, elle n'est point assurée de son lendemain, elle ne peut sans inquiétude envisager l'avenir. Le caprice d'une « première », une indisposition, une maladie, une fatalité quelconque la jette à la rue, alors que le plus

déshérité des villageois trouve à la ferme une sorte de vie de famille.

Nous avons sous les yeux le congé signifié à une ouvrière dont le seul tort fut d'avoir pendant 3 jours été trop souffrante pour remplir sa besogne accoutumée. C'est navrant. Que voulez-vous que devienne, ainsi renvoyée de l'atelier, une jeune fille sans appui, souffreteuse, quêtant vainement du travail dans la multitude indifférente?

Mais, le plus souvent, ce n'est pas dans une maison des grands quartiers que l'ouvrière arrive à se placer. Le salaire, qui atteint parfois dans le centre 4 et 5 francs, diminue singulièrement dans les autres arrondissements. À Paris — c'est un chiffre officiel — la moyenne du salaire de la couturière en confections est de 2 fr. 15 par dix heures de travail, et il y a de longs chômages. On n'y trouve donc pas une augmentation de gain compensant la cherté du vivre et l'air malsain du garni.

On a fait des statistiques sur les gains et les dépenses de nos ouvrières. Oh! la lamentable énumération de chiffres! Lisez ce compte d'une chemisière qui gagne 2 francs par jour et qui est réduite à consacrer à sa nourriture 0 fr. 90 pour ne point aboutir à un déficit:

Une livre de pain 0,20; le matin, lait, 0,10; à midi, une côtelette, 0,25; vin, 0,10; charbon, 0,05; légumes, 0,10; beurre, 0,10. — Total, 0 fr. 90. Et il en est encore de plus humbles et de plus gênées?

Naturellement, nous parlons ici des émigrantes, car les ouvrières d'origine parisienne, vivant dans leur famille, bénéficient de quelques avantages et se trouvent moins exposées aux cruautés du sort.

Et que deviennent ces parias, ces victimes de l'émigration? elles vont s'échouer, vieilles, usées au bureau de l'Assistance par le travail.

On nous cite le cas d'une femme de 65 ans qui avait passé toute sa vie dans les ateliers; on la congédia et personne ne voulut plus d'elle, à cause de son grand âge.

Celles qui sont dans cette situation, il est presque impossible de les placer, les asiles étant pleins.

Ouvrières qui songez en souriant à la vie de Paris, croyez-bien que ce tableau n'est pas enlaidi à souhait et qu'il est plutôt en-dessous de la vérité. En tout cas, ici, comme dans la grande ville, pour soulager vos misères, il n'y a qu'un seul remède, le Syndicat.

Le salut est là et pas ailleurs!...

P.

## MAI

Mai, mois des fleurs, des jeux, des ris et des amours, salut à toi; oui, salut et bénédiction à toi: car tu nous ramènes tout ce qui fait agréable l'existence... un soleil plus réchauffant, des zéphirs à la douce haleine, des émanations bienfaisantes et salutaires, des plaisirs jeunes et nouveaux... plaisirs qui charment tout notre être.

Salut et bénédiction à toi, ô joli mois de mai!

Ainsi disent les heureux de la terre, à l'arrivée de ce mois qui, par tous les êtres doués d'une âme capable de s'élever au-dessus des choses purement matérielles, devrait être fêté d'une manière solennelle.

Ce qui n'est pas.

Les pauvres, les prolétaires, que le sort oblige à peiner durement pour gagner leur pain quotidien et celui de leur famille, n'ont point le temps de saluer ni de fêter ce beau mois à son apparition... il leur faut travailler, leur bonheur et leur vie en dépendent.

Cependant, il leur serait bien doux de pouvoir, au premier jour de mai, aller, avec leur famille ou avec des amis, courir dans la campagne, en cueillant des fleurs nouvelles, et danser sur l'herbette au son d'une flûte rustique, et vider quelques coupes à la santé du renouveau.

Mais, hélas ! il ne leur faut point penser à cela, leurs maîtres leur disant : Pour vous, manants, serfs, vilains, point de mois de mai, point de renouveau ; pour vous le travail, la peine ; sachez-le bien, vous ne devez connaître en ce monde que ces deux choses.

O vous, maîtres, qui tenez sous un joug odieux les petits du peuple, écoutez-moi !

Retiré sur la montagne de la solitude, je plane sur le monde qui s'agite à mes pieds, et parmi les rumeurs qui, du fond des vallées, des bourgs, des villes, montent jusqu'à moi, je distingue plus souvent les cris de douleurs, les blasphèmes du désespoir et les imprécations de la haine que les hymnes de la reconnaissance ou les élans de l'amour. Ah ! n'avez-vous jamais songé qu'un jour cette humanité souffrante, à bout de tortures, se redressera terrible pour écraser toute la race des oppresseurs ? Non, vous n'y avez jamais songé, ce qui fait que vous torturez sans cesse les petits, les humbles.

Nous sommes au mois de mai, au mois des fleurs, des ris, des jeux et des amours ; l'oiseau chante au bord du nid sa plus douce chanson, les zéphirs à la douce haleine caressent amoureusement les fleurs, ornement du printemps ; le ruisseau caquette gentiment entre les saules de la prairie verdoyante ; le ciel est pur, et l'astre du jour éblouissant... et de tout cela, seuls, vous jouissez, vous maîtres ; cependant, Dieu a créé tout cela pour tous les hommes.

Pour tous les hommes, oui, travailleurs, pour le pauvre comme pour le riche, pour le faible comme pour le fort ; mais vous n'en jouissez pas.

Patientez ; le jour viendra où, dans la paix, dans la joie et dans l'allégresse au grand et plein soleil, vous pourrez, tous en chœur, fraternellement, jouir de tout ce qui fait agréable l'existence, et fêter le joli mois de mai, ce mois des fleurs, des ris et des amours.

TAPIN.

## LE 1<sup>ER</sup> MAI A NANTES

Une importante réunion des ouvriers métallurgistes a eu lieu le 1<sup>er</sup> Mai à la Bourse du Travail. 600 membres environ étaient présents. Nombre d'orateurs ont pris la parole en faveur du groupement syndical et ont été chaleureusement applaudis.

L'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« Les ouvriers métallurgistes de Nantes, réu-

nis le premier mai à la Bourse du Travail, protestent contre toutes les provocations qui ont été faites à leurs camarades de Trignac et les engagent à poursuivre jusqu'à victoire complète. Ils prennent l'engagement de les soutenir jusqu'au bout.

« Ils expriment le vœu qu'une active propagande soit faite dans tous les ateliers au point de vue économique, afin d'arriver à grouper tous les ouvriers sous la bannière du Syndicat ; seul moyen de conduire le peuple à son affranchissement, qui ne peut être que l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. »

Une collecte faite à la sortie de la réunion a fourni une somme assez rondelette pour les camarades de Trignac.

Non moins nombreuse était la réunion du soir où la Fédération du bâtiment avait convoqué tous ses adhérents. La grande salle de la Bourse était comble.

Malheureusement, personne n'ayant eu soin de prendre les notes nécessaires pour renseigner le *Bulletin*, nous ne pouvons rendre compte du résultat de la réunion.

## A PARIS

Nous tenons à donner un compte-rendu impartial aux lecteurs de notre *Bulletin officiel* sur les diverses délégations qui se sont rendues au Palais-Bourbon et qui étaient chargées d'y porter les cahiers des charges du Prolétariat français.

Les délégués sont nombreux, et pour la plupart ils représentent des groupes importants. Nous reconnaissons les citoyens Gustave Dolory, de Lille, de la Fédération des ouvriers du Nord ; Dutertre, du comité de Calais ; Marmonnier, de Montluçon.

Les délégués parisiens sont au nombre de 20 : 16 titulaires et 4 suppléants, représentant les 4 organisations suivantes :

1. La Chambre syndicale et les groupes corporatifs de France : MM. Arécot, Deschamps, Chaillat, Lutz, Lacoste.

2. L'Agglomération parisienne : MM. Boisseau, Duquesnois, Perrault, Bertholet, Séchot.

3. La Ligue intransigeante socialiste : MM. Boicervoise, Cardet, Tetz, Amelot, Neveu.

4. La Ligue pour la suppression des bureaux de placement : MM. Cazeau-Dumay, Comaille, Bec, Bernard.

Viennent ensuite les cinq délégués du Groupe des étudiants collectivistes, puis une trentaine de délégués de la province représentant les villes de Marseille, Lyon, Lille, Calais, Tourcoing, Montluçon, Narbonne, Carcassonne, Beauvais, Vierzon, Romilly, etc., etc.

Les délégués portent l'insigne rouge à la boutonnière et sont munis d'une carte ainsi libellée : « Manifestation internationale ouvrière du 1<sup>er</sup> mai 1894. — Commission d'organisation. — Carte de délégué. »

## AU PALAIS-BOURBON

Le groupe socialiste avait décidé qu'il se tiendrait en permanence de deux à trois heures dans la salle de marbre (salle où les députés reçoivent les personnes qui viennent les demander) pour recevoir les délégations ouvrières : à quatre heures et demie seulement, la dernière délégation quittait le Palais-Bourbon.

Le défilé des délégués s'est accompli dans l'ordre le plus parfait et on n'a eu aucun incident à signaler.

Voici les noms des diverses délégations ouvrières, ainsi que les revendications qu'elles ont soumises aux représentants du peuple :

**Ouvriers de l'Alimentation.** — La première délégation reçue par le Groupe socialiste a été celle des *Ouvriers de l'Alimentation*, représentés par cinq délégués.

Cette délégation représentait plusieurs organisations syndicales : boucherie, 10,000 membres ; pâtisserie 400 ; limonadiers, 6000 ; charcuterie, 3000 ; cuisiniers, 700 ; confiseurs, 500 ; biscuitiers, 300.

**Revendications.** — La délégation demande le vote dans le plus bref délai de la proposition Coutant tendant à la suppression des bureaux de placement.

Elle accepte les trois formes suivantes de placement : 1<sup>o</sup> placement par les mairies ; 2<sup>o</sup> par les sociétés mixtes ; 3<sup>o</sup> par les syndicats ouvriers.

**Ouvriers maçons, tailleurs et scieurs de pierre de la Seine.** — Le syndicat des ouvriers maçons, tailleurs et scieurs de pierre du département de la Seine, au nom de ses 38,000 membres, revendique :

1<sup>o</sup> Fixation de la journée de travail à huit heures ;

2<sup>o</sup> Loi sur le minimum de salaire fixé, dans chaque localité, sur les prix de consommation ;

3<sup>o</sup> Retraite pour les invalides du travail ;

4<sup>o</sup> Suppression du marchandage ;

5<sup>o</sup> Que le sou retenu aux ouvriers sur l'assurance soit retenu aux patrons et versé à la caisse des retraites.

**Ligue fédérative pour la suppression des bureaux de placement.** —

Pas de revendications écrites. L'un des délégués, au nom des autres, s'exprime ainsi :

« Au nom de l'humanité, au nom de la misère des travailleurs que nous représentons, au nom de la Ligue des bureaux de placement, nous vous apportons les revendications de nos frères exploités et protestons énergiquement contre la rapacité des bureaux de placement, qui nous enlèvent notre pain et celui de nos enfants et de nos femmes. »

**Fédération nationale des syndicats et groupes corporatifs ouvriers de France**, comprenant plus de huit cents groupes. (Mêmes revendications.)

**Parti ouvrier** (Agglomération lyonnaise). — Le citoyen François Marmonnier, du groupe du 4<sup>e</sup> arrondissement, présente les revendications (les mêmes que ci-dessus) au nom de sept groupes comprenant 150 membres.

**Fédération du Nord.** — Délégation, au nom de 54 localités, comprenant 96 associations et 4300 membres, demande : journée de 8 heures et minimum de salaires, — obligation pour les patrons à payer un salaire égal à travail égal aux ouvriers étrangers et aux ouvriers français (pas de revendications écrites).

**Parti ouvrier** (sections tourquennoises, 750 membres).

**Revendications.** — 1<sup>o</sup> Liberté des asso-

ciations politiques et des réunions publiques sans autorisation préalable ;

2° Liberté de manifester sur la voie publique ;

3° Rétribution des mandats électifs ;

4° Suppression du Sénat ;

5° Revision de la Constitution sur une base socialiste ;

6° Suppression des armées permanentes et leur remplacement par une armée nationale sédentaire ;

7° Séparation des Eglises et de l'Etat ; suppression du budget des cultes ;

8° Suppression du président de la République ;

9° Journée de 8 heures ;

10° Suppression des bureaux de placement ;

11° Revision de la loi de 1884 sur les syndicats ;

12° Gratuité de la juridiction des prud'hommes ;

13° Inspecteurs du travail choisis parmi les ouvriers.

**Fédération des chambres syndicales ouvrières de Reims et de la région** (4 syndicats, 2 groupes, 1,200 membres).

*Revendications.* — Législation internationale du travail.

Réduction de la journée de travail à huit heures.

Fixation d'un minimum de salaires.

**Chambre de l'Union** de Carcassonne. — Revendications identiques.

**Commission d'initiative du groupe du Parti ouvrier** de Romilly. — Revendications identiques, et en outre l'application du programme agricole du Parti ouvrier.

**Les organisations ouvrières de Montluçon** (chambre syndicale des ouvriers en bâtiment, de la métallurgie, des verriers, des travailleurs boulangers réunis, du livre, des ouvriers de la ville, des cordonniers, des perruquiers, des employés de chemin de fer, le Parti ouvrier) :

*Revendications.* — Convocation d'une conférence pour la réglementation internationale de la durée de la journée de travail, en fixant le maximum à huit heures, et l'établissement d'un minimum de salaire.

**Groupe d'études sociales** d'Issy, les Moulinaux, Vanves. — Mêmes revendications.

**Comité d'action socialiste intransigent.** — Mêmes revendications.

**Agglomération parisienne du Parti ouvrier.** — Mêmes revendications.

**Coalition socialiste révolutionnaire.** (500 membres actifs).

*Revendications.* — 1° Séparation des Eglises et de l'Etat ;

2° Suppression du Sénat ;

3° Revision de la loi des patentes ;

4° Gratuité des frais de justice ;

5° Instruction gratuite à tous les degrés ;

6° Revision de la Constitution dans le sens socialiste ;

7° Répartition plus équitable des charges publiques ;

8° Journée de huit heures et rémunération plus équitable pour les travailleurs des deux sexes.

**Ligue intransigente socialiste.** — Représentant 2,700 adhérents.

Journée de 8 heures, minimum de salaire, suppression des bureaux de placement, interdiction du marchandage.

**Fédération des Chambres syndicales et groupes corporatifs de France** (Comité local parisien), 96, chambres syndicales. — Mêmes revendications, et protestent contre la fixation à 5 du nombre des délégués.

**Groupe d'action socialiste d'Ivry-sur-Seine.** (Agglomération parisienne). Mêmes revendications.

**19<sup>e</sup> arrondissement de Paris.** — Union des groupes révolutionnaires ; groupe collectiviste du quartier d'Amérique ; comité républicain indépendant du Pont-de-Flandre ; union révolutionnaire ; groupe collectiviste du Pont-de-Flandre ; groupe des indépendants du 19<sup>e</sup> ; l'Avenir collectiviste du 19<sup>e</sup>. — Mêmes revendications, et s'associent à celles des étudiants :

**Groupe des étudiants collectivistes et ligue démocratique des écoles.** — S'associent aux revendications précédentes en y ajoutant les leurs :

1° Instruction gratuite à tous les degrés ;

2° Suppression des droits d'inscription et d'examen dans les facultés pour l'enseignement supérieur ;

3° Multiplication des bourses d'enseignement secondaire à la sortie des écoles primaires ;

4° Extension à toutes les facultés du système des bourses déjà créées dans les facultés des lettres et des sciences.

Le groupe socialiste a enregistré toutes les pétitions et revendications apportées par les délégués des groupes et organisations ouvrières. Il les fera parvenir lui-même au secrétariat général de la présidence de la Chambre des députés.

La dernière délégation a quitté le Palais-Bourbon à quatre heures et demie ; aucun incident ne s'est produit à la sortie, où les délégués étaient priés de se retirer par petits groupes.

## Un Défenseur de la « Bonne Cause »

Nous laissons à l'appréciation de nos camarades la conduite d'un faux-frère, que nous apporte la presse locale par l'entrefilet suivant :

« On se souvient de l'ouvrier Darcon, à Rive-de-Gier. Seul, il avait refusé de faire partie du Syndicat, et il continuait à travailler sous la protection de la gendarmerie.

» Toute la grève de la verrerie Richarme roule, maintenant, autour de sa personnalité.

» Or, Darcon a été arrêté, hier soir, pour ivresse et tapage dans un café.

» Il a fallu plusieurs gendarmes pour vaincre sa résistance et le protéger contre la foule menaçante.

» Darcon était armé ; il a été relâché ce matin ; mais il sera poursuivi pour ivresse et port d'armes prohibées. »

Si nos exploiters n'ont que des gens de la sorte à se servir pour nous combattre, eh bien ! nous ne leur faisons pas nos compliments.

## A TRIGNAC

Nous ne pouvons rapporter toutes les péripéties de la grève des ouvriers de Trignac. Nous nous réservons de faire plus tard un rapport détaillé et entièrement fidèle de la lutte que soutiennent en ce moment les camarades de là-bas.

Disons seulement, pour aujourd'hui, que toutes les manœuvres de la puissante Compagnie ont avorté. Les ouvriers sont restés calmes et énergiques, malgré les souffrances morales et matérielles qu'ils ont endurées jusqu'ici.

Afin de renseigner les travailleurs sur les bonnes intentions de la direction de l'usine, nous mettons sous leurs yeux la merveille suivante :

M.....

*Aux Cités ouvrières des Usines de Trignac.*

La Société des Aciéries de Trignac vous informe qu'elle vous accorde huit jours pour déménager et vider le logement que vous occupez.

*Signé :*

La Société anonyme des Aciéries, haut-fourneaux et forges de Trignac, près Saint-Nazaire.

Nous laissons cette manœuvre à l'appréciation de nos lecteurs.

Devant tant d'énergie déployée par ces travailleurs, devant tant de misères accumulées, devant ces femmes et ces enfants qui ne demandent qu'un morceau de pain noir pour continuer la lutte qu'ils ont juré de poursuivre jusqu'à entière satisfaction, leurs frères de misères peuvent-ils rester indifférents ? Non, c'est impossible. Jusqu'ici les travailleurs de la France entière ont su faire leur devoir. Ils le feront encore. Que les gros sous abondent à Trignac, et la victoire est assurée. Cette victoire ne sera pas celle d'un millier d'ouvriers, elle sera celle du prolétariat français tout entier.

Allons, camarades, la main à la poche, et :  
Vive la population ouvrière de Trignac !

*Le Gérant : D. COLOMBE*

**M<sup>me</sup> LEVAVASSEUR**  
**SAGE-FEMME**

*Ex-Interne et Lauréate des Hospices de Tours et d'Angers*

**MAISON D'ACCOUCHEMENT**  
**7, Rue Crébillon**

PRIX MODÉRÉS & REMISE IMPORTANTE AUX OUVRIERS SYNDIQUÉS

*Nota* — Dans l'intérêt de ses Clientes, M<sup>me</sup> Levavasseur leur conseille toujours de lui faire quelques visites pour éviter des accidents.

**PHARMACIE B. BUREAU**

*Ex-Interne des Hôpitaux*

1<sup>er</sup> prix de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie

**8, Rue d'Orléans, 8**

*Défiant toute concurrence tant par la modicité de ses prix que par la pureté absolue de ses produits.*

Tous nos Médicaments sont garantis exempts de falsifications.